

MAIRIE DE LABRUGUIERE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEPT MARS à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.

PRÉSENTS : David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Jean-François SOLSONA, Anne-Marie NEGRE, Claude GUILHOT, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Antoine FAHY, Fabienne MACHADO, Anne HOSATTE, Christine DORIZIEGLER, Sophie DUBOIS, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU et Christopher MAGALHAES.

REPRESENTES :

<i>Nathalie FABRE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Corinne VALLES</i>
<i>Jean-Pierre CORNET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Anne-Marie NEGRE</i>
<i>Pascal HUC</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>

EXCUSÉE : *Bénédicte CAILLE*

ABSENTS : *Florence CARIN, Guillaume CHABAL, Xavier BOCCALON, Sébastien GALAUP, Stéphanie MALLET*

SECRETARE DE SEANCE : *Didier PHILIPPOU*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet – Rapport d'activités Année 2022

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités – Année 2022 de la CACM

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

- Création d'un emploi permanent de catégorie A

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 18 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes) :

- **Convention de répartition des frais de scolarité 2023/2024 entre la Ville de Castres et la Ville de Labruguière**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre en référence le forfait annuel alloué par élève aux écoles privées comme montant de base de la participation financière annuelle des communes de résidence aux frais de scolarité de leurs élèves inscrits dans une école de la Ville de Castres,
- D'approuver la convention type relative à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves résidant hors commune de Castres,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes entre la Ville de Castres et la Ville de Labruguière.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Restauration scolaire – Modification du Règlement Intérieur**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la modification du Règlement Intérieur de la restauration scolaire, notamment son article 2.5 « Réservation et annulation des repas »
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer les dispositions du règlement et tout document afférent

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 18 voix pour, 4 voix contre (J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes), Madame S. Dubois se déporte en quittant l'assemblée et ne prend pas part au vote

- **Rapport d'Observations Définitives sur les comptes et la gestion de la Commune – Communication au Conseil Municipal**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du ROD de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion à compter de 2018 jusqu'à la période la plus récente.
- De prendre acte de la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte :

- ***À l'unanimité de la présentation du rapport***
- ***Et à l'unanimité de la tenue du débat.***

AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Approbation des comptes de gestions 2023**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur les Comptes de Gestion 2023,

Monsieur le Maire procède au vote :

Budget Principal,

La délibération est adoptée 18 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Budget des Pompes Funèbres

La délibération est adoptée 18 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Budget Cinéma

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Adoption des Comptes Administratifs 2023

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote, Madame Pascale Labrousse propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur les Comptes Administratifs 2023, Budget Principal, Budget des Pompes Funèbres et Budget Cinéma

Madame Pascale Labrousse procède au vote :

Budget Principal,

La délibération est adoptée 17 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Budget des Pompes Funèbres

La délibération est adoptée 17 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

Budget Cinéma

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Budget Principal : affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'affecter :
 - 1 186 818.06 € au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
 - 2 382 352.79 € au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée 18 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

- **Budget Pompes Funèbres : affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'affecter :
 - 57 960 € au compte 002 : excédent d'exploitation reporté

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée 18 voix pour et 5 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

- **Budget Cinéma : affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'affecter :
 - 446.47 € au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération à l'unanimité

- **Attribution d'avances de subventions**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une avance de subvention à ELAN de 80 000 €

Monsieur le Maire, C. Vallès, F. Machado et S. Dubois se déportent, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Madame Pascale Labrousse procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Vidéoprotection : demande de subvention au titre de la DETR 2024**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser cette demande de subvention au titre de la DETR, programme 2024
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant et à effectuer toutes les démarches pour solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Ecole Louis Pasteur : transition écologique « Plus Fraîche ma Ville » demande de subvention au titre de la DETR 2024**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser cette demande de subvention au titre de la DETR, programme 2024
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant et à effectuer toutes les démarches pour solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 4 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia et C. Magalhaes)

- **Aménagement paysager Avenue Georges Clémenceau – Demande de subvention auprès du Département, programme « Un Arbre Un Collégien »**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'aménagement paysager de l'Avenue Georges Clémenceau dans le programme « Un Arbre Un Collégien » décidé par l'assemblée départementale
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département de 80 % des dépenses éligibles et de signer tous les documents afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Aide à la restauration des façades – Madame et Monsieur Pichaud**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le paiement de la subvention d'aide à hauteur de 15 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération à l'unanimité

- **Aide à la restauration des façades – Madame et Monsieur Eliard**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le paiement de la subvention d'aide à hauteur de 15 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- Bilan des cessions et acquisitions foncière – Exercice 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le bilan annuel des cessions et acquisitions pour l'année 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT

- Avenue Général de Gaulle – Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain (Secteur 1A et Secteur 1B)

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération des travaux de dissimulation
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Avenue Général de Gaulle – Travaux de dissimulation de réseaux de télécommunication électronique (Secteur 1A et Secteur 1B)

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération des travaux de dissimulation
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Avenue Général De Gaulle – Travaux d'assainissement collectif – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée à la Commune de Labruguière par la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet – Approbation de la convention

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique entre la CACM et la Commune de Labruguière
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 20 voix pour et 3 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois et C. Magalhaes)

URBANISME

- Projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : OAP « En Rouch »- Avis de l'autorité environnementale

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acter la décision de l'autorité environnementale précisant qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification N°1 du PLU
- De poursuivre la procédure de modification du PLU

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 18 voix pour, 4 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, JF. Garcia et C. Magalhaes) et 1 abstention (C. Gau)

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

Le 14/12/2023 : Décision du Maire de signer les marchés pour la création d'aménagements liés aux mobilités actives sur l'Avenue Général de Gaulle, pour un montant total de 1 953 557,21 € HT :

- Lot n°1 avec Guintoli SAS pour un montant de 1 384 730.21 € HT et 143 970 € HT
- Lot n°2 avec Eiffage Route Grand Sud pour un montant de 424 867 € HT

Le 15/12/2023 : Décision du Maire de signer les marchés suivants pour la souscription de marchés d'assurances pour un montant total de 36 363.40 € :

- Lot 2 : Risques de dommages aux biens avec ALLIANZ pour 27 911.59 €
- Lot 3 : Risques de responsabilités avec Paris Nord Assurance services pour 6 462.77 €
- Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle avec Paris Nord Assurance services pour 1 989.04 €

Le 18/12/2023 : Arrêté du Maire donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François SOLSONA - 6^{ème} Adjoint au Maire pour remplir les fonctions d'officier d'état civil et de traiter sous sa surveillance et sa responsabilité les questions se rapportant à la Vie Locale Associative et à la Communication

Le 21/12/2023 : Décision du Maire de signer le marché de conception et de réalisation d'une piste de pumtrack avec lo SKATEPARKS & RAMPS, SL pour un montant de 110 273.07 € HT

Le 26/12/2023 : Arrêté de régie « Aire de services camping-car » - Modification des tarifs à compter du 8 janvier 2024

Le 04/01/2024 : Arrêté portant retrait d'une délégation à un Adjoint Monsieur Claude GUILHOT mais conservation des fonctions Conseiller Municipal

Le 5/01/2024 : Arrêté du maire donnant délégation à un Conseiller Municipal, Monsieur Claude GUILHOT pour traiter sous sa surveillance et sa responsabilité toutes les questions se rapportant à la forêt communale.

Le 15/02/2024 : Décision du Maire de signer une autorisation de conversion de concession cinquantenaire en concession perpétuelle à Madame Françoise ESCUDIÉ au cimetière neuf

Le 22/02/2024 : Décision du Maire de signer une autorisation de conversion de concession cinquantenaire en concession perpétuelle à Madame Khémisa BOUCHMELLA au cimetière neuf

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Préemption :

Décision du 14 décembre 2023 sur le bien cadastré section AB n° 407 sis 5 bis, rue de la Tuilerie – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 14 décembre 2023 sur le bien cadastré section AI n° 353 sis 23, rue Camille Claudel – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 décembre 2023 sur le bien cadastré section AD n° 154 sis 57, avenue François Mitterrand – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 18 décembre 2023 sur le bien cadastré section K n° 465, 765 sis 22, place de Lamothe – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 18 décembre 2023 sur le bien cadastré section AD n° 188, 194, 196 (+ à titre indivis AD n° 197) sis 43, avenue François Mitterrand – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 27 décembre 2023 sur le bien cadastré section F n° 799 sis 319, route des Gaux – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 janvier 2024 sur le bien cadastré section B n° 168 sis route de Caunan – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 janvier 2024 sur le bien cadastré section B n° 1434, 1436 sis 74, chemin de Carlencas – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 janvier 2024 sur le bien cadastré section A n° 735, 736 sis 254, rue Jacques Monod – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 22 janvier 2024 sur le bien cadastré section G n° 1783, 1784, 1785 sis chemin d'En Crozes – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 1^{er} février 2024 sur le bien cadastré section C n° 691 sis 25, chemin du Roumégas – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 05 février 2024 sur le bien cadastré section B n° 1434, 1436 sis 74, chemin de Carlencas – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 08 février 2024 sur le bien cadastré section G n° 232, 249, 252 sis 14, place des Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 09 février 2024 sur le bien cadastré section G n° 590 sis "Les Auriols" – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 12 février 2024 sur le bien cadastré section K n° 952 sis 83, chemin du Cadran Solaire – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 15 février 2024 sur le bien cadastré section AI n° 158 sis 20, rue Paul Gauguin – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 16 février 2024 sur le bien cadastré section A n° 336, 339 sis 52, rue du Commerce – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 22 février 2024 sur le bien cadastré section K n° 935, 937 sis "Les Enguillès" – 81290 LABRUGUIERE

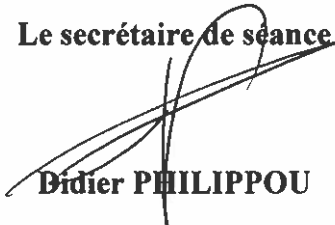
Décision du 28 février 2024 sur le bien cadastré section AI n° 154 sis 7, rue Paul Gauguin – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 04 mars 2024 sur le bien cadastré section B n° 1494, 1495 sis impasse du Bouyssou – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 04 mars 2024 sur le bien cadastré section AD n° 107, 131, 233 sis 1, rue du Théron – 81290 LABRUGUIERE


La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance


Didier PHILIPPOU



Le Maire,


David CUCULLIÈRES

